

## **ORGANISATION DE L'EPS A PARTIR DU LUNDI 18 JANVIER 2021**

- Afin de suivre les instructions ministérielles, depuis le lundi 18 janvier 2021, plus aucune pratique physique et sportive n'est autorisée dans les espaces intérieurs.
- Cependant, les pratiques physiques et sportives continuent en utilisant les espaces extérieurs (cour, forêt, stade...), lorsque les conditions météorologiques le permettent.
- En cas de météo défavorable, les enseignants disposent de salles au sein du collège afin de mettre en place des activités en lien avec l'EPS : exposés, travail sur les jeux olympiques...
- Les enseignants sont seuls juges pour décider si les conditions météorologiques sont favorables ou non à une pratique extérieure.
- Afin de permettre aux élèves de se changer, l'accès aux vestiaires est autorisé, en gardant impérativement le masque et en respectant les distances.
- Compte tenu du fait que les activités physiques se déroulent uniquement à l'extérieur, les parents et les élèves doivent impérativement prévoir une tenue de rechange.